

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JUN 2024**

Date d'affichage et de convocation 21 juin, 2024	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 20	<p><b>Étaient présents:</b> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Martine POUILLIE, Maurice ANDRIEU, Gilles MEKLER, Georges BIRBA, Kadidiatou DIEBKILE, Thierry TABORSKI, Benoît FARRAN, Olivier BECRET, Francis KLEIJN, Estelle BOCKEL, Elodie SIMONE, Nathalie CHEVALLIER.</p> <p><b>Pouvoirs:</b> Djemaï LASSOUED à Martine POUILLIE, Christine MAHE à Maryvonne JOUANY, Jean-Jacques PERCHAT à Elodie SIMONE, Caroline THUEZ à Yves MURRU.</p> <p><b>Absents:</b> Thierry MARIN-CUDRAZ, Flavien PARISI, Stéphanie DE CAMPOS, Olivier VELIN, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Elodie SIMONE</p>

**2024/024 – TARIFS CANTINE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024**

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Les tarifs des services facultatifs d'accueil des élèves en périscolaires et en restauration scolaire sont réévalués en fin d'année scolaires après avoir pris connaissance des quotients familiaux de la CAF intervenant au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année en cours.

Suite à l'attribution d'un nouveau marché de restauration scolaire et à la hausse moyenne des tarifs du prestataire de 31%, il est proposé d'augmenter les tarifs des repas.

Une telle hausse serait trop importante pour les usagers, il est donc proposé de ne pas répercuter ladite hausse en totalité pour les familles.

Pour information le prix du nouveau marché public fait revenir la commune dans la moyenne basse des coûts pour les communes de la CARPF. Jusqu'à présent, la commune disposait de coûts particulièrement bas puisqu'il n'y avait pas eu la grosse revalorisation demandée par le prestataire après le covid et le déclenchement de la guerre en Ukraine (contrairement aux communes environnantes).

Tarifs	Tranche de QF	Prix actuel Repas en euros	Prix au 01/09/2024	Montant de l'évolution
Q1	Moins de 700 €	3.74	4,15€	+0,41€
Q2	De 700 à 1000 €	3.86	4,30€	+0,44€
Q3	De 1001 à 1350 €	4.16	4,40€	+0,24€
Q4	De 1351 et plus	4.22	4,50€	+0,28€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **DECIDE D'ARRETER** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 les tarifs en vigueur pour les élèves selon le quotient familial déterminé en fonction des ressources du foyer, comme suit :

Modalités de calcul : quotient familial transmis par la CAF ou à défaut 1/12<sup>ème</sup> des ressources imposables de la famille divisé par le nombre de parts

- \* 2 parts pour le couple ou l'allocataire isolé
- \* ½ part supplémentaire pour chacun des deux premiers enfants
- \* Une part supplémentaire pour le 3<sup>ème</sup> enfant

Accusé de réception en préfecture  
095-219505096-20240627-2024-024-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

\* Tarif 5 en cas d'inscription en dehors de la période d'inscription et tarif 6 pour accès au service sans inscription préalable

Tarifs	Tranche de QF	Repas
Q1	Moins de 700 €	4,15€
Q2	De 700 à 1000 €	4,30€
Q3	De 1001 à 1350 €	4,40€
Q4	De 1351 et plus	4,50€
Tarif 5	Retard, non réservation	8€
Tarif 6	Pénalité non inscription	20€

Le Secrétaire,

Elodie SIMONE



Le Maire,

Yves MURRU



Fait et délibéré le 27/06/2024  
Extrait certifié conforme au registre des  
délibérations. Le Maire certifie avoir fait afficher à  
la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération  
ci-contre. Le Maire certifie exécutoire la présente,  
transmise en sous- préfecture de Sarcelles